



# ADHÉSION CAIETA

## Fiche d'adhésion 2024/2025



### État civil

Nom  Prénom

Nom d'usage  Né le

Adresse personnelle

CP  Ville  Pays

N° de téléphone  Adresse mail à utiliser par CAIETA

### Carrière

Grade  Promotion  Identifiant Défense (NID)

Affectation

### Adhésion

J'adhère à la Confédération Amicale des IETA. Je choisis la section de rattachement

Si je suis militaire de carrière ou sous-contrat, réserviste en activité avec ESR ou IG en 2° section, je souhaite également adhérer :

Je déclare l'APNM à laquelle je souhaite donner ma représentativité :

J'autorise la transmission de mes coordonnées à l'ENSTA Bretagne Alumni (ou ISAé Alumni)

J'autorise la publication de mes coordonnées personnelles (téléphone et email) dans l'annuaire CAIETA.

Signature

### Montant de la cotisation

Membre actif : 30 € (20 € si plus de 65 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2024) Elève ENSTA Bretagne ou ISAE : 14 €

Couples : 40 € pour 2

Mon conjoint est :

Membre ami (membre n'ayant jamais été IETA) : 50 €

Adhésion optionnelle à une ou deux APNM (Nota : pas de supplément en cas d'adhésion uniquement à APRODEF) :

- Supplément adhésion France armement : +7 euros  Adhésion conjoint à FA seul +7 euros
- Supplément adhésion APRODEF et France Armement : +10 euros  Adhésion conjoint à FA&APRODEF +10 euros

Je fais un don à la CAIETA d'un montant de  euros

### Réglement

Je peux régler ma cotisation :

- **par chèque** à l'ordre de la CAIETA. Je remets le chèque au trésorier ou au secrétaire ou au responsable de section locale. A défaut, j'envoie par voie postale mon bulletin à l'adresse de la CAIETA (cf. pied de page) ;

- **par virement bancaire** avec l'IBAN du compte de ma section (je précise en référence du virement mon nom et initiale du prénom, l'exercice en cours (2024) et la section locale de rattachement en abrégé). Je peux adresser directement mon bulletin d'adhésion scanné au responsable de section ou à la CAIETA.

**Nota : En terme de « facilité de gestion » et de délais d'encaissement, les virements sont beaucoup plus simples à gérer que les chèques. Merci de préférer le virement si vous en avez la possibilité !**

**Si tu as adhéré en 2024, ta cotisation 2024 permet de bénéficier du fonds de solidarité jusqu'au 30/06/2025, selon les conditions d'attribution du règlement intérieur. La CAIETA t'engage donc à renouveler ta cotisation au plus vite et avant cette date. Ta cotisation 2025 permettra de bénéficier du fonds de solidarité jusqu'au 30/06/2026.**

**En qualité d'adhérent à la CAIETA, je désigne comme bénéficiaire<sup>1</sup> du capital décès versé par la CAIETA si je venais à décéder :**

● **Bénéficiaire n° 1 :**  Taux (éventuel) :  %

Adresse personnelle :

CP :  Ville :

● **Bénéficiaire n° 2 :**  Taux (éventuel) :  %

Adresse personnelle :

CP :  Ville :

● **Bénéficiaire n° 3 :**  Taux (éventuel) :  %

Adresse personnelle :

CP :  Ville :

*Cocher la (les) case(s) ci-dessus si le(s) bénéficiaire(s) est (sont) de même(s) rang(s) que le précédent ↑*

*Au-delà de 3 bénéficiaires compléter sur papier libre à joindre avec la demande d'adhésion.*

Chers adhérents, cette année est un peu particulière :

- - nous réalignons les cotisations sur un calendrier « scolaire », votre adhésion sera une adhésion 2024 / 2025. Une seconde campagne d'adhésion aura lieu à compter de la rentrée scolaire 2025 / 2026 ;
- Sauf mention contrainte de votre trésorier local, vous pouvez désormais utiliser le site Internet pour adhérer sauf dans le cas où vous souhaiteriez adhérer à « France Armement » (on travaille à améliorer ce point). Si vous adhérez sur le site, mettez un pdf quelconque à la place de votre pièce d'identité...
- Si vous n'utilisez pas le site Internet pour vous inscrire, merci de privilégier le paiement par virement. La gestion des chèques est vraiment très compliquée ;
- 2025 étant une année de recomptage de la représentativité des APNM, le remplissage de votre formulaire et sa signature sera important pour elles.

Stephen GROSSE  
Trésorier « confédérale »

Emplacement pour message de la section locale :

Président :

Secrétaire :

Trésorier :

<sup>1</sup> S'il existe plusieurs bénéficiaires de même rang, indiquer le taux de répartition entre bénéficiaires. À défaut, ce sera à parts égales. Il peut être opportun, si l'on désigne ses enfants, de noter « mes enfants nés et à naître, à parts égales ». Les bénéficiaires peuvent être modifiés à tout moment par envoi au président de section d'une lettre datée et signée de l'adhérent précisant la nouvelle désignation des bénéficiaires à considérer.